



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 22 décembre 2019	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 13 : Dégagé (Temp.: 0 °C)				
État de la piste	Courses 1 à 13 : Bonne (Variante 0 s)				
Nombre de courses	13	Courses de qualification	1 DS	Nombre total d'inscriptions	103/108
Total des paris mutuels	\$398,555				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Brethour Fred	Stewart, David

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Le transfert entre entraîneurs a été approuvé pour le cheval, "OXFORD COMMA", (4NM20), qui ira de Jamie Copley à Dave Robson.
- Nous avons discuté avec Peter Andrusek, le Directeur général des courses, les besoins en installations, en cas de panes d'électricité.
- Il a été consigné que Guy Gagnon et Richard Simard s'étaient échangé des paroles après la Course 10, le 15 décembre. Mr Gagnon a déclaré s'être renseigné sur la raison pour laquelle Mr Simard était parti avec son cheval. Mr Simard a répondu qu'il menait son cheval comme il considérait le mieux. Les deux meneurs ont été conseillés de mener leurs propres chevaux et de conclure le différend.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.

4. Le #1, "STRAIT TOTHE POINT", a eu de l'équipement brisé (protège genoux), après le départ et il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
5. Le rapport à l'endroit du #7, "VINTAGE BLUE", montre qu'il était arrivé tard à l'écurie de prélèvement. L'entraîneur Raymond Larose a enfreint la règle de la CAJO 9.11 (défaut d'amener le cheval ayant fait l'objet d'une demande d'échantillon officiel par les juges doit être directement amené, et ce, sans délai, à l'écurie de rétention par la ou les personnes responsables des soins et du contrôle dudit cheval). Il a reçu une sanction pécuniaire de \$200 (SB 51825). Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.
11. Enquête à l'endroit du cheval vainqueur, le #7, "ITS ALL WORTH IT", (Marie-Claude Auger), pour avoir quitté la course au début du dernier droit. Le #7 a heurté le dernier pylône avant de rentrer dans la ligne de dépassement. Aucun avantage n'a été obtenu. Aucune infraction. Rien à signaler.

Video: <https://youtu.be/ZJA6JHWmAs>

12. Rien à signaler.
13. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 10 – Le #2, "XELENE BAYAMA", (2 réclamations), pour 8,750, par Debbie Element (Colin Johnson entraîneur).